

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2020-E-013

Séance du mardi 10 mars 2020

**Avis relatif à la demande d'autorisation de travaux pour l'installation de 2 impluviums
dans la Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors**

Lors de la séance du mardi 10 mars 2020, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux pour l'installation de 2 impluviums dans la Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors.

Le CSRPN ayant pris connaissance de l'élaboration du volet pastoral dans la stratégie de gestion de la Réserve Naturelle, en souligne l'intérêt et encourage cette démarche en formulant les recommandations suivantes :

1. prendre en considération les effets du changement climatique (évolution des ressources en eau et herbagères, rôle de la mortalité des ligneux sur l'ouverture des milieux...)
2. suivre l'évolution des milieux en considérant bien l'ensemble des enjeux environnementaux ;
3. prévoir des espaces et des ressources alimentaires destinés aux herbivores sauvages.

Considérant :

- 1 – l'état d'avancement de l'élaboration de cette stratégie pastorale et la dynamique de concertation que le CSRPN souhaite favoriser ;
- 2 – les risques induits par le piétinement et le surpâturage engendrés par les déplacements récurrents du troupeau pour se rendre sur le lieu d'abreuvement actuel ;

le CSRPN émet un **avis favorable** pour l'autorisation des travaux d'installation des 2 impluviums, **à condition** de mettre en place:

- 1 – des rampes échappatoires pour les animaux de petites tailles qui tomberaient dans les impluviums
- 2 – le financement d'un suivi scientifique à moyen terme, à l'échelle de la ou des unités pastorales impactées par les changements de pratiques induites par ces deux impluviums, destiné à mesurer :
 - a – les effets du piétinement et du surpâturage engendrés par les déplacements récurrents du troupeau pour se rendre sur le lieu d'abreuvement actuel ;
 - b – l'évolution de la flore et des végétations sur les différentes zones déjà pâturées ;
 - c – l'évolution de la flore et des végétations sur les zones qui n'étaient pas ou très peu pâturées jusque là, faute de ressource en eau suffisante.

Le protocole veillera par une stratégie d'échantillonnage pertinente à fournir des données et résultats interprétables à l'échelle des différentes unités (écologiques, pastorales,...) concernées par les changements de pratiques. Il convient de mettre en place la première campagne d'acquisition de données dès 2020, de manière à avoir un état des végétations le

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes



plus proche possible de l'état initial, considérant que les végétations ne réagiront que faiblement lors de la première année de changement de pratiques.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

